



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONSEIL DE COORDINATION INTERPORTUAIRE ET LOGISTIQUE DE L'AXE MEDITERRANEE-RHÔNE-SAÔNE

Lyon, le 30 mai 2023

Le 24 mai 2023 s'est réuni à Lyon le deuxième Conseil de coordination interportuaire et logistique (CCIL) de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, sous la présidence de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnatrice de l'axe Rhône-Saône, Mme Fabienne Buccio, et en présence du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, coordonnateur du plan « Marseille en grand », M. Christophe Mirmand et du président du Conseil de surveillance du Grand port maritime de Marseille (GPMM), M. Christophe Castaner.

Ce conseil de coordination, instauré à la demande du Premier ministre par décret du 21 avril 2022, a pour objectif de suivre la création, dans les faits, d'un ensemble fluvio-maritime partant des ports de la façade méditerranéenne et notamment du grand port maritime de Marseille-Fos et du port de Sète et Toulon, et s'étendant au-delà de Lyon jusqu'en Bourgogne, conformément à l'ambition portée par le président de la République lors de son déplacement à Marseille le 2 septembre 2021.

Les partenaires ont pris acte d'avancées très significatives dans la démarche et se sont engagés collectivement dans plusieurs projets :

#### **Construire un grand port fluvio-maritime allant de Marseille à Lyon et au-delà et une infrastructure intégrée nouvelle :**

- Le CCIL a validé l'engagement d'une démarche structurante conjointe des opérateurs de l'axe (le Grand port maritime de Marseille, la Compagnie Nationale du Rhône, Voies Navigables de France, SNCF Réseau, le port de Sète, la métropole de Toulon en tant qu'autorité portuaire) pour préparer un grand projet de **mobilisation du foncier portuaire et logistique** dans l'hinterland. **Un schéma directeur, qui sera achevé au premier semestre 2024**, mettra en cohérence les stratégies de développement à l'issue de concertations avec les territoires fin 2023, et identifiera les gisements fonciers pour accueillir des implantations industrielles et logistiques en cohérence avec le projet, à court, moyen et long termes. L'élaboration associera également l'ensemble des gestionnaires de foncier économique proches des installations de transport massifié. Elle sera menée en étroite articulation avec les conseils régionaux, en charge des SRADDET (Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire), les métropoles de Marseille, Toulon et Lyon et les Chambres de commerce et d'industrie régionales, dans un objectif de sobriété foncière et de performance énergétique. Cette démarche est une première à l'échelle d'un axe logistique interrégional ;

- Dans un objectif d'attractivité et de valorisation efficiente du foncier, les opérateurs s'engagent en complément à créer, d'ici fin 2023-début 2024, le **catalogue foncier des sites du nouvel ensemble fluvio-maritime**. En lien avec le schéma directeur, il permettra notamment de proposer des offres d'implantation en coordonnant la chaîne amont-aval.

### **Mieux relier les ports à leur hinterland européen :**

- Le CCIL a pris acte des chiffres de trafic de la filière conteneur fluvial à fin 2022 et acté la nécessité d'une approche globale à l'échelle de l'axe pour dynamiser ce trafic. Un « choc d'offres » est nécessaire et doit impliquer l'ensemble des acteurs de la chaîne.
  - **Le GPM a annoncé la mise en service d'un aménagement physique sur les terminaux de Fos pour fluidifier le chargement des barges, prochainement accompagné d'une aide financière.**
  - **La CNR a annoncé l'intégration dans les appels d'offres de sous-concession des principaux ports du Rhône et en particulier du terminal containers de Lyon d'exigences de services de barges plus réguliers et plus fréquents.** L'appel d'offre a démarré en avril 2023 et s'achèvera fin 2023. L'Etat a autorisé la CNR à signer des contrats pouvant excéder le terme de sa concession (jusqu'à 30 ans pour Lyon terminal et Arles). Outre ces deux derniers, la remise en concurrence porte également sur les ports de Valence et de Salaise ;
  - **La CNR a annoncé qu'elle financerait, d'ici fin 2023, le rapatriement de cales de bateaux sur le bassin, en contre-partie d'engagements de trafic ;**
  - Le représentant des entreprises fluviales a annoncé la perspective de fréquences renforcées des services containers d'ici fin 2023 ;
  - Les moyens de dynamiser les services de barges assurés par les opérateurs privés doivent être interrogés : **les premières annonces seront réintégrées dans un plan d'action global dont VNF assurera la préparation pour le soumettre à l'approbation du CCIL d'ici fin 2023.** Il définira une stratégie d'offre claire à destination des clients du transport fluvial et des engagements de performance.

- **Le CCIL a enfin validé le déploiement par étapes entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025 du logiciel CI5 sur tout l'axe fluvial, pour créer une communauté portuaire digitale unique.** Cette initiative, unique en France à ce stade, sera concrétisée d'ici fin 2024. **Le coût de 800 k€ sera pris en charge par MGI - Marseille Gyptis International (société qui développe la solution et dont les actionnaires sont l'Union maritime et fluviale de Marseille-Fos et le GPMM), le GPMM, le port de Sète et la CNR.** La digitalisation de l'axe offrira pour les filières vracs et conteneurs, ainsi que pour le trafic intra-bassin, l'accès à des facilités douanières et renforcera la compétitivité des entreprises, tout en fiabilisant et fluidifiant le transit des marchandises avec le plus haut niveau de sécurité. Le modèle économique et juridique sera examiné lors du prochain conseil de coordination. Les ports de Marseille et Sète possèdent le même système, il est en cours de déploiement à Toulon.

Le travail mené par la préfète coordonnatrice en lien avec l'ensemble des membres du conseil va se poursuivre durant l'année 2023, en rassemblant largement les acteurs politiques et opérationnels. Un prochain CCIL sera organisé d'ici la fin d'année à Marseille.

L'axe Méditerranée-Rhône-Saône poursuit sa structuration dans une démarche partenariale résolue visant à le rendre plus compétitif, plus intégré et plus résilient en développant le trafic fluvial et ferroviaire, et afin de répondre à l'ambition forte portée par le président de la République.

**Le Conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône est instauré par décret du Premier ministre du 21 avril 2022. Il est composé :**

- de six représentants de l'État : la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes (présidente), le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, le préfet de la région Occitanie, le délégué général de l'axe, la représentante du ministère des transports ;
- de six représentants des collectivités territoriales : élus des régions Sud, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des métropoles d'Aix-Marseille Provence et de Lyon ;
- de quatre représentants des ports maritimes : le Grand port maritime de Marseille, l'Établissement public régional Ports de Sète Sud de France, la Métropole de Toulon en tant qu'autorité portuaire et Medlink ports ;
- de trois représentants des gestionnaires d'infrastructures intérieures : la Compagnie Nationale du Rhône, Voies Navigables de France et SNCF Réseau ;
- de treize personnalités qualifiées désignées par les quatre chambres de commerce et d'industrie régionales, le conseil de surveillance du GPMM, l'Union maritime et fluviale de Marseille-Fos, E-TLF (Entreprises du transport et de la logistique de France), E2F (Entreprises fluviales de France, AUTF (Association des utilisateurs de transport de fret), Afilog (Association française de l'immobilier logistique), GNTC (Groupement national du transport combiné), Armateurs de France et la Présidente de la Commission intergouvernementale du Lyon-Turin ;
- de Commissaires du gouvernement : Mme Anne-Florie Coron, M. Antoine Le Brun et M. François Marendet.

**Cabinet de la préfète de région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Fabien DESPINASSE  
Tél : 07 86 85 61 42  
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème  
*En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82*



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69

**Service régional de la communication interministérielle de la préfecture des Bouches-du-Rhône**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)